

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1632

Lyon 7e – Mise à disposition par la Métropole au profit de la Ville de Lyon, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif de valorisation, de tènements immobiliers situés dans le Parc Sergent Blandan sis 37 rue du Repos – EI 07277

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1632 - LYON 7E – MISE A DISPOSITION PAR LA METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON, DANS LE CADRE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF DE VALORISATION, DE TENEMENTS IMMOBILIERS SITUES DANS LE PARC SERGENT BLANDAN SIS 37 RUE DU REPOS – EI 07277 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, propriétaire d'un tènement immobilier situé 33-37 rue du Repos à Lyon 7^e, constituant l'ancien site militaire dénommé «Caserne Sergent Blandan» et la Ville de Lyon, compétente notamment en matière d'espaces verts ont décidé de réaliser un parc urbain naturel, original et unique porteur d'une dimension environnementale durable exemplaire sur ce site de 17 hectares.

A cet effet, il a été consenti à la Ville de Lyon un bail emphytéotique administratif de valorisation en date des 21 et 24 mars 2014 par la Métropole de Lyon, sur un premier tènement immobilier cadastré BI 167 d'une superficie de 109 627 m² situé 37 rue du Repos à Lyon 7^e pour une durée de 25 ans.

D'autres parcelles métropolitaines, cadastrées BI 153, 163 et 164 supportant quatre bâtiments, étaient occupées par divers services de la Ville de Lyon dans le cadre de conventions temporaires d'occupation domaniale consenties par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, à savoir :

- Sur la parcelle cadastrée BI 153 : les bâtiments numéros 11 et 12, d'une superficie de 2 781 m² occupés par le service municipal des espaces verts en vertu d'une convention d'occupation temporaire du 23 juin 2014 ;

- Sur la parcelle cadastrée BI 163 : le bâtiment n° 1, d'une superficie de 83 m², occupé par la police municipale en vertu d'une convention d'occupation temporaire du 13 décembre 2013 ;

- Sur la parcelle cadastrée BI 164 : le bâtiment n° 2, d'une superficie de 87 m², occupé par les services techniques municipaux en vertu d'une convention d'occupation temporaire du 13 décembre 2013.

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du Parc Sergent Blandan, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon sont convenues de la mise à disposition par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon de ces tènements immobiliers dans le cadre d'un bail emphytéotique de valorisation dont la signature emportera automatiquement la résiliation des conventions d'occupation domaniales précitées.

A cet effet, il vous est ainsi proposé d'approuver la mise à disposition, selon un bail emphytéotique administratif de valorisation, par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, de tènements immobiliers susvisés dépendant du site «Caserne Sergent Blandan» et situés 37 rue du Repos à Lyon 7^e, pour une superficie totale de 2 951 m².

Ce bail serait consenti aux conditions suivantes :

- Objet du bail :

- Réparation et entretien-maintenance des bâtiments devant concourir à leur valorisation, dans le cadre de la réalisation d'opérations d'intérêt général liées aux besoins des services municipaux de la Ville de Lyon.

- Ces opérations consisteront en la gestion patrimoniale complète des immeubles, notamment pour la réalisation de travaux de mise aux normes, de grosses réparations, de gros entretien et, le cas échéant, de travaux d'amélioration des locaux nécessaires à l'exercice des activités des services municipaux les abritant à savoir les bâtiments numéros 11, 12, 1 et 2.

- Durée : 24 ans, pour se terminer au plus tard le 23 mars 2039.

- Redevance annuelle : 23 116 €. Cette redevance sera indexée annuellement en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction.

- En fin de bail : Retour des biens et des constructions, travaux, aménagements et améliorations réalisés dans le patrimoine de la Métropole de Lyon, sans indemnité.

Ces conditions sont conformes à l'avis n° 2015-387L941 en date du 14 avril 2015 rendu par France Domaine.

Pour votre parfaite information, il est précisé que les frais d'acte seront pris en charge par la Ville de Lyon.

Vu le projet de bail emphytéotique administratif de valorisation ;

Vu l'avis de France Domaine du 14 avril 2015 ;

Mme la Maire du 7^e arrondissement ayant été consultée par courrier du 30 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La mise à disposition, par bail emphytéotique administratif de valorisation, de tènements immobiliers cadastrés BI 153, BI 163, BI 164 situés

dans le parc public sis 37 rue du Repos à Lyon 7° par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, aux conditions précitées, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer le bail emphytéotique administratif de valorisation, ainsi que tout document y afférent.

3- Les frais notariés seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable 6226, fonction 020, de l'opération FONACQUI, du programme FONCIERVDL.

4- La redevance annuelle liée à ce bail emphytéotique administratif de valorisation sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 6132, fonction 414, de l'opération LOCACHAR, du programme GESTPATRIM.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY